



PRÉFET DU BAS-RHIN

Projet de Contournement Ouest de Strasbourg – Autoroute A355

Société ARCOS

AVIS RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

**sur les communes de
Innenheim, Duttlenheim et Duppigheim**

Le public est informé qu'il sera procédé sur les communes de Innenheim, Duttlenheim et Duppigheim, du lundi 24 octobre au lundi 14 novembre 2016 inclus, soit pour une durée de 22 jours, à une enquête parcellaire, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à la réalisation du projet de contournement Ouest de Strasbourg.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant déclaration de cessibilité ou refusant cette déclaration.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur Mme Marie KAM-LARQUÉ, hydrogéologue indépendante. Elle siègera dans les mairies de Innenheim, Duttlenheim et Duppigheim et visera toutes les pièces du dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête, comportant le plan et l'état parcellaire, sera déposé du lundi 24 octobre au lundi 14 novembre 2016 inclus, dans les mairies de Innenheim, Duttlenheim et Duppigheim, afin que le public intéressé puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les registres d'enquête parcellaire sont cotés et paraphés par les maires et déposés dans les mairies concernées. Pendant toute la période de l'enquête, les observations portant sur les limites des biens à exproprier, pourront être consignées sur ces registres.

Les observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Duttlenheim, désignée siège de l'enquête, par courrier (1, rue de l'École 67120 Duttlenheim) ou par mail (mairie@duttlenheim.fr). Elles seront alors annexées aux registres et tenues à la disposition du public.

En outre, les déclarations verbales du public seront reçues personnellement par le commissaire enquêteur :

Le lundi 24 octobre 2016	de 14h à 17h	à la mairie de Duttlenheim,
Le vendredi 4 novembre 2016	de 16h à 19h	à la mairie de Innenheim,
Le mercredi 9 novembre 2016	de 9h à 12h	à la mairie de Duppigheim,
Le lundi 14 novembre 2016	de 16h à 19h	à la mairie de Duttlenheim.

Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par les soins de la société ARCOS à chaque propriétaire intéressé figurant sur l'état parcellaire, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, avant l'ouverture de l'enquête.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant de l'ouverture de l'enquête sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

À la fin de l'enquête, les registres seront clos et signés par les maires et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur.

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, il donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès verbal de l'opération, après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

Dans le même délai, il transmettra au Préfet du Bas-Rhin le dossier et les registres, assortis du procès-verbal et de son avis.

Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture du Bas-Rhin, Direction des Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement et des Procédures Publiques, bureau 212, à Strasbourg.